

**Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines
Conseil National d'Accréditation**



Avis de Consultation N°01/2020

«Souscription de couverture d'assurance pour la période 2021-2022 et 2023»

1. Objet :

Le conseil national d'accréditation se propose de lancer une consultation pour la souscription de couverture d'assurance au titre des années 2021-2022 et 2023.

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés anonymes ayant le statut d'entreprise résidentes, pratiquant l'activité assurances et agréées par le Ministère des Finances conformément aux articles 48 et 50 du code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 9/3/1992 ainsi que les textes qui l'ont complété et modifié.

Elles sont invitées à télécharger le cahier des charges du site www.tunac.tn

2. Présentation et envoi des offres :

L'offre peut être déposée directement auprès du bureau d'ordre central du Conseil National D'accréditation (contre un récépissé de dépôt) à l'adresse sus indiquée ou par la voie de la poste recommandé ou par rapide poste au nom du Directeur Général du Conseil National d'Accréditation à l'adresse sus-indiquée en portant la mention « ne pas ouvrir – Consultation N° 1/2020 relatif à la souscription de couverture d'assurance au titre des années 2021-2022 et 2023 »

3. Date limite de réception des offres :

Les offres doivent parvenir au TUNAC au plus tard le vendredi 09 Octobre 2020 à 17 H bureau du Conseil National d'Accréditation TUNAC, sis au N° 7 Rue du Dr Alphonse LAVERAN, Cité Les Jardins - 1002 Tunis, du lundi au vendredi pendant les horaires du travail de 08h00 à 12h et de 13h à 17h et ce à partir du présent avis de consultation.

(Le cachet du bureau d'ordre central du TUNAC faisant foi).

4. Séance d'ouverture des offres :

Toute offre reçue après la date de réception des offres sera rejetée de plein droit. La séance d'ouverture des offres techniques et financières ne sera pas publique.